



District de la Sarthe de Football



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FÉMININE PROCÈS VERBAL N°1 Réunion du 20 octobre 2023

Présidente	Nathalie DROUIN
Secrétaire de Séance	Gaëlle BOUTRUCHE

Nathalie DROUIN	Présente	Vincent GARNIER	Excusé
Gaëlle BOUTRUCHE	Présente	Florien FREMAUX	Excusé
Geoffrey LEMARIE	Présent	Meddy CHAUVINEAU	Présent

1. BILAN de LA PHASE 1

- **U13F poule A** : rien à signaler, bonne première phase.
- **U13F poule B** :
 - Forfait général de l'entente la FLÈCHE-BAZOUGE,
 - 1 match reporté LE MANS FC 2 - GJ BOCAGE MANCEAU,
 - 1 match forfait pour GJ BOCAGE MANCEAU concernant la rencontre GJ BOCAGE MANCEAU – SABLE,
 - Match non joué le 30/09/23 GJ BOCAGE MANCEAU – GF VAL DE SARTHE.

La commission a contacté Eric du GJ BOCAGE MANCEAU. Il nous a informé d'un début de saison compliqué dû à un enregistrement tardif des licences car les parents des joueuses attendaient de voir l'organisation du club. **L'équipe U13F ne repart pas en phase 2**

- **U13F poule C** : Forfait général de l'Entente ECOMMOY LAIGNE sinon rien à signaler.

Attention aux gros résultats. Il doit être proposé de faire jouer les joueuses à d'autres postes ou donner plus de temps de jeu aux joueuses plus « débutantes » afin de réduire les écarts.

- **U15F poule A** :
 - 1 match reporté GJ BOCAGE MANCEAU – ENT. LA FLECHE – BAZOUGE,
- **U15F poule B** : 1 match reporté ENT. LE BREIL – FYE AS sinon rien à signaler.

SAINT MARS LA BRIERE US souhaite engager une deuxième équipe U15F pour la seconde phase. Leur effectif permet de réaliser une seconde équipe U15F complétée par des U13F.

L'entente SPAY – TELOCHE – ARNAGE souhaite engager une troisième équipe dans le championnat U15F. Leur demande sera acceptée si et seulement si l'entente répartit ses joueuses mutées sur ses 3 équipes.

A ce jour, la demande d'intégration de cette 3ème équipe reste en suspens.

La FMI a été utilisée sur toutes les rencontres des championnats U13F et U15F mais **attention il est obligatoire de noter les remplacements. Un rappel doit être fait lors du lancement de la seconde phase.**

2. ETUDE DES DOSSIERS

- **Match n° 26883737 - Le Mans Gazelec Sp. 1 - Ent. Spay 2 - U15F Poule A du 30/09/2023**

Objet : Réserve d'avant match déposée par Gazelec Sports Le Mans sur la qualification/participation des joueuses de l'Ent. Spay 2

La Commission,

- prend connaissance de la FMI et des pièces du dossier,
- selon l'article 186 des règlements généraux de la FFF, dit la réserve recevable sur la forme,
- l'étudie sur le fond,
- après vérification de la FMI, constate que les SEPT joueuses visées par la réserve sont bien titulaires d'une licence frappée du cachet mutation. Conformément à l'article 160 alinéa 1c des dits règlements seules QUATRE joueuses pouvaient être inscrites sur la feuille de match :
 - VILELA, Abigaëlle, licence 9603629919,
 - HMAMOUCHE, Manal, licence 9603822050,
 - POHU, Khalya, licence 2547293108,
 - ALGUACIL, Orlane, licence 2548533147,
 - OLIVIER, Lise, licence 9602780787,
 - LEPROUX, Leila, licence 9603630494,
 - LESIOUX, Kiarra, licence 9602774113,
- conformément aux articles 171 et 187 des règlements pré-cités, décide de donner match perdu par pénalité à l'Ent. Spay 2 (0 à 3 ; - 1 point), pour reporter le bénéfice de la victoire à Gazelec Sports Le Mans (3 à 0 ; 3 points),
- décide en application de l'annexe 5 des mêmes règlements, d'imputer les frais de dossier (35€) au club de Spay Usn porteur de l'entente.

- **Match n° 26883743 - Ent. Spay 2 - St Saturnin Mi. F.C. 1 - U15F Poule A du 07/10/2023**

Objet : Réserve d'avant match déposée par St Saturnin Mi. Fc 1 sur la qualification/participation des joueuses de l'Ent. Spay 2

La Commission,

- prend connaissance de la FMI et des pièces du dossier,
- selon l'article 186 des règlements généraux de la FFF, dit la réserve recevable sur la forme
- l'étudie sur le fond,
- après vérification de la FMI, constate que les CINQ joueuses visées par la réserve sont bien titulaires d'une licence frappée du cachet mutation. Conformément à l'article 160 alinéa 1c des dits règlements seules QUATRE joueuses pouvaient être inscrites sur la feuille de match :
 - LESIOUX, Kiarra, licence 9602774113,
 - POHU, Khalya, licence 2547293108,
 - ALGUACIL, Orlane, licence 2548533147,
 - HMAMOUCHE, Manal, licence 9603822050,
 - GODIN, Ines, Leila, licence 9602973648,
- conformément aux articles 171 et 187 des règlements pré-cités, décide de donner match perdu par pénalité à l'Ent. Spay 2 (0 à 3 ; - 1 point), pour reporter le bénéfice de la victoire à St Saturnin Mi. Fc 1 (3 à 0 ; 3 points),
- décide en application de l'annexe 5 des mêmes règlements, d'imputer les frais de dossier (35€) au club de Spay Usn porteur de l'entente.

Situation des équipes U13F et U15F de l'Ent. Spay

La commission,

- Alertée par les réserves formulées ci-dessus,
- Effectue un contrôle de toutes les FMI des équipes U15F et U13F de l'entente,
- Constate un non-respect des règlements généraux sur le nombre de mutés autorisés dans les championnats de jeunes est limité à 4 joueur/ses dont 1 hors période –
- Somme les clubs de l'entente (Spay Usn, Arnage Pontlieue Us, Mulsanne Téléché As et Téléché Fc) de se mettre en conformité en répartissant les joueuses dont les licences sont frappées du cachet mutation, dans la limite de quatre par rencontre, dans les deux équipes de chacune des catégories.
- Décide d'effectuer un nouveau point à l'issue des derniers matchs de la phase 1 des championnats U15F et U13F.

A défaut de modification du fonctionnement et dans le cas d'une nouvelle irrégularité constatée dans la composition d'une équipe, la commission pourra appliquer les règlements généraux allant jusqu'à la mise hors compétition de l'équipe incriminée et d'amender l'entente de 35€ par match.

3. BILAN U10F

- 07/10 à Fyé : participation de 9 clubs avec 11 équipes et 58 joueuses,
 - 14/10 à Brette les Pins : participation de 12 clubs avec 14 équipes et 77 joueuses,
 - Prochains rassemblements le 18/11 ST SATURNIN MI. FC à Saint Saturnin et le 25/11 LE MANS FC au complexe de la Californie.
- Bon retour sur les deux rassemblements réalisés.

4. FUTSAL

Le district propose la pratique du futsal :

- U10F, le 09/12 à l'Urban Soccer,
- U13F, le 13/12 à l'Urban Soccer,
- U15F et U18F le 16/12 aux Cèdres.

5. REPRISE CHAMPIONNAT U13F 2^{ème} phase

18/11/2023	J1		03/02/2024	J6		06/04/2024	Phase Dép Festival Foot U13
25/11/2023	J2		10/02/2024	J7		13/04/2024	MR - J11
02/12/2023	Foot Féminin en Salle		17/02/2024	J8		20/04/2024	Match reporté
09/12/2023	J3		24/02/2024	Match reporté		01/06/2024	MR - J12
16/12/2023	Match reporté		16/03/2024	J9		08/06/2024	MR - J13
20/01/2024	J4		23/03/2024	J10		15/06/2024	MR - J14
27/01/2024	J5		30/03/2024	Pâques			

U13F

BEAUMONT SA 1	ST SAT-LA MILESSSE FC 1	LA FERTE BERNARD VS 1
LE MANS VILLARET AS 1	ST MARS LA BRIERE US 1	FYE AS 1
SABLE FC 1	ENT APB-CHANTEAY FC 1	VAL DE SARTHE GF 1
LE MANS FC 2	LE MANS GAZELEC 1	ENT SPAY 1
ENT BONNETABLE 1	ENT SPAY 2	ENT LE BREIL 1
CHANGE CS 1	PARIGNE L'EVEQUE JS 1	ENT SARGE/SAVIGNE 1
	BRETTE AS 1	MAMERS SA 1
	exempt	BRETTE AS 2

6. REPRISE CHAMPIONNAT U15F 2^{ème} phase et tours de coupe

02/12/2023	COUPE U15F - tour préliminaire	30/03/2024	Pâques
09/12/2023	COUPE U15F - 1er tour	06/04/2024	COUPE U15F - 1/4 Finale
20/01/2024	J1	13/04/2024	Match reporté
27/01/2024	J2	20/04/2024	Match reporté
03/02/2024	J3	25/05/2024	MR & 1/2 Finale coupe U15F
10/02/2024	J4	01/06/2024	MR & Finale coupe U15F
17/02/2024	J5		
24/02/2024	Match reporté		
16/03/2024	J6		
23/03/2024	J7		

U15F :

Les nouvelles poules seront effectuées à la fin de la première phase

7. COUPE DU DISTRICT U15F

Tour préliminaire COUPE U15F > 02/12/2023

TP1	FYE AS 1 / ENT ST COSME 1 ENT. BONNETABLE / ST SAT-LA MILESSSE FC
TP2	1
TP3	ENT. SPAY / LM VILLARET

Calendrier prévisionnel de la coupe U15F :

- **Tour préliminaire du 02/12/2023**
 - TP1. Fyé AS 1 / Ent St Cosme 1
 - TP2. Ent Bonnetable 1 / St Saturnin La Mil FC 1
 - TP3. Ent Spay 1/ Le Mans Villaret 1
- **1^{er} tour le 09/12/2023**
 1. Vainqueur TP1 / Ent APB – Chantenay
 2. Vainqueur TP 2 / Vainqueur TP3
 3. Ent Ecommoy / Le Mans Gazelec
 4. Ent La Flèche / Ent Sargé
 5. Val du Loir / Beaumont Sa

6. Sablé Fc / Ent Le Breil
7. Mamers Sa / St Mars la Brière Us
8. GJ Bocage Manceau / Change Cs

- ¼ de finale le 06/04/2024
- ½ finale le 25/05/2024
- Finales le 01/06/2024

Ces dates pourront être modifiées en fonction des aléas climatiques et du déroulement des championnats.

8. DIVERS

- La commission féminine jeunes souhaite lors de ses prochaines réunions inviter un éducateur ou une éducatrice U13F et U15F de 2 à 3 clubs pour échanger.
- **Évènements :**
Dans le cadre de Toutes Foot :
- **Rencontres U10F-U13F -U15F au Stade Marie Marvingt :**
 - Mercredi 24/04/2024 : U10F de 10h à 13h (prévoir 6 terrains) et inviter en plus les non-licenciées,
 - Mercredi 24/04/2024 : U15F de 13h à 19h,
 - Le 24/04/2024 : Apéritif cocktail de prévu pour l'opération Toutes Foot,
 - Mercredi 22/05/2024 : U13F de 13h à 19h,

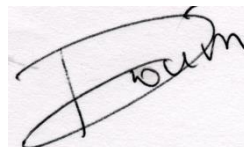
 - Distribution de montres aux femmes arbitres, membres de commissions, éducatrices, dirigeantes (15/12 à confirmer lors de la remise des labels).
 - Participation à l'entraînement de l'équipe France Féminine à Clairefontaine le 23/10/2023.
 - Opération Rencontre D2 rencontre Le Mans FC – Olympique de Marseille.

Prochaine réunion prévue le 06/12/2023 à 18h.

Le Président du District
de la Sarthe de Football,
Frédéric DAVY



La Présidente de la commission
Féminine,
Nathalie DROUIN



La Secrétaire de séance,
Gaëlle BOUTRUCHE

